

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du collège Bertran de Born

Année scolaire 2015-2016
Séance n° 1 du 12 novembre 2015



Membres Présents : 22
Membres Absents : 2
Membres Excusés : 2
Quorum : 13

ORDRE DU JOUR

- + Installation du conseil d'administration et des différentes commissions,
- + Eléments du calendrier de l'année scolaire,
- + Voyages scolaires et échanges,
- + Contrats et conventions,
- + Autorisations données au chef d'établissement,
- + Concessions de logement,
- + Informations sur les subventions obtenues,
- + Décisions Budgétaires Modificatives,
- + Règlement du service d'hébergement et de restauration,
- + Informations sur les travaux en cours,
- + Rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement,
- + Questions et informations diverses.

Téléphone
0553066000
Télécopie
0553092064
Mél
ce.0241042C@ac-bordeaux.fr
Web
www.etablissementbertrandeborn.net

1 rue Charles Mangold
BP 90029
24001 PERIGUEUX CEDEX

NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES

- I** - Installation du conseil d'administration et des différentes commissions
- II** - Éléments du calendrier de l'année scolaire
- III** - Voyages scolaires et échanges
- IV** - Contrats, conventions et autorisations données au chef d'établissement
- V** - Concessions de logement
- VI** - Règlement du service d'hébergement et de restauration
- VII** - Informations sur les travaux en cours
- VIII** - Questions et informations diverses

Président : M. Jean-Philippe LADEVEZE

Secrétaire : Mme Cécile RAYNAUD
Signature,



Le Président,
ou Chef d'Etablissement
Signature,



Jean-Philippe LADEVEZE

CONSEIL D'ADMINISTRATION	Réservé à l'administration
<p>Monsieur Ladevèze ouvre la séance à 18h05.</p> <p><u>I - Installation du conseil d'administration et des différentes commissions</u></p> <p>Monsieur Ladevèze rappelle les attributions du C.A et présente les membres qui y siègent.</p> <p>Madame Raynaud assurera le Secrétariat de séance.</p> <p>Vote concernant le P.V. du précédent C.A. : <u>adoption à l'unanimité.</u></p> <p>Monsieur Ladevèze présente les diverses commissions du C.A. et leur rôle (<i>annexe 1</i>).</p> <p>Les membres ont déjà fait part des commissions dans lesquelles ils siègeraient.</p> <p>Monsieur Ladevèze précise, en outre, le fonctionnement du fonds social. Principalement, aide pour la cantine, mais aussi pour le matériel scolaire... orchestré par Monsieur Aupetit, assistant social.</p> <p>Pas de remarque de l'assistance concernant les diverses commissions et instances présentées.</p> <p>Monsieur Ladevèze fait un point sur les élections du C.A. et se félicite de la bonne participation générale aux divers votes.</p> <p><u>II - Éléments du calendrier de l'année scolaire</u></p> <p>Monsieur Vulliet présente une innovation cette année : les parents peuvent consulter un calendrier tenu à jour sur le site du collège.</p> <p>Monsieur Castera sollicite un vote pour que le C.A. autorise Monsieur Ladevèze à intenter des actions en justice. (créances) <u>Vote adopté à l'unanimité.</u></p> <p>Monsieur Castera sollicite un vote pour que le fonds social puisse aider les familles. <u>Vote adopté à l'unanimité.</u></p> <p><u>III - Voyages scolaires et échanges</u></p> <p>Les voyages ont été votés auparavant, mais 3 se sont ajoutés depuis le précédent C.A. : Monsieur Castera présente les 2 échanges en Russie, il les soumet au vote. Il présente aussi le voyage en Italie. <u>Les 3 votes sont adoptés à l'unanimité.</u></p>	<p style="text-align: right;">1/7</p>

Monsieur Ladevèze précise que l'établissement prend en charge le voyage et le séjour des accompagnateurs intégralement. Ce qui le permet, dit-il, est la location des locaux de l'internat durant les vacances scolaires. Les efforts des agents, qui font des heures supplémentaires rémunérées, sont salués par Monsieur Ladevèze.

Le nombre des accompagnateurs doit être suffisant pour assurer le bon déroulement des voyages et la sécurité de tous mais doit rester limité autant que possible.

Monsieur Ladevèze rappelle qu'il n'y a pas de texte stipulant le nombre d'accompagnateurs dans le secondaire.

Vote adopté à l'unanimité pour les voyages.

Madame Cornut, parent d'élève, demande si les paiements sont échelonnés. Monsieur Castera indique que oui, et qu'on peut s'adapter exceptionnellement pour des paiements plus fractionnés.

Monsieur Castera rappelle toutes les instances nous fournissant des subventions : fédérations de parents, AEEBB, AAEBB, Conseil Départemental... en réponse à la question de Monsieur Benatia, parent d'élève.

IV - Contrats, conventions et autorisations données au chef d'établissement

Monsieur Castera sollicite un vote sur l'adhésion au GRETA. Vote adopté à l'unanimité.

Monsieur Castera sollicite un vote afin que les diverses associations à Bertran de Born, dont l'AAEBB, l'AAEBB, l'Amicale des personnels, l'Association sportive, la FCPE et la PEEP, fédérations de parents... puissent être accueillies : Vote adopté à l'unanimité.

Monsieur Castera explique qu'on a basculé 500 € initialement alloués au volet pédagogique vers le volet vie de l'élève. Vote adopté à l'unanimité.

Monsieur Castera sollicite un vote concernant la convention avec CANOPE, l'ex-CDDP. Vote adopté à l'unanimité. Monsieur Ladevèze souligne la disponibilité des intervenants.

Monsieur Castera sollicite un vote concernant la convention pour le Parcours spectacle vivant. Vote adopté à l'unanimité. Monsieur Ladevèze présente brièvement les spectacles, leur prix, leur qualité.

Monsieur Castera sollicite un vote concernant la convention pour l'atelier théâtre. Vote adopté à l'unanimité.

V - Concessions de logement

Point donné pour information par Monsieur Castera. Pour les logements attribués à titre précaire, il y aura une hausse des tarifs par suite d'une erreur initiale dans le montant des loyers. Un sursis a été sollicité jusqu'à la rentrée 2016 car les conventions sont déjà signées. Les loyers seront réévalués à la hausse, environ 200€ de hausse.

VI - Règlement du service d'hébergement et de restauration

Monsieur Castera indique qu'il n'y a pas de hausse pour l'année à venir. Les forfaits sont modulables depuis 2 ans : 5 ou 4 repas selon que les élèves mangent ou non le mercredi midi. Monsieur Ladevèze précise que c'est la région qui fixe ces tarifs.

Monsieur Ladevèze fait un bilan des exercices d'évacuation : dans le bâtiment D, l'escalier de secours a été oublié par les enseignants et élèves, d'où une sortie trop lente. Néanmoins, les exercices se sont déroulés correctement, y compris à l'internat. Monsieur Ladevèze souligne que globalement, ils ont revêtu un caractère sérieux prodigué par les enseignants, ce qui était indispensable.

VII - Informations sur les travaux en cours

Monsieur Castera présente les nouveaux travaux de mise aux normes, enlèvement des estrades, marquage au sol, etc. Le but est le maintien des conditions de sécurité et une meilleure accessibilité pour les handicapés.

Monsieur Castera présente les équipements sportifs qui seront installés derrière le bâtiment D. Les projets seront remis fin novembre. Travaux de septembre 2016 à fin septembre 2017.

Monsieur Castera indique que nous allons remplacer le système incendie.

L'espace de travail est désormais agréable pour nos élèves, ce dont se réjouit Monsieur Ladevèze.

Monsieur Raison, enseignant, demande une précision concernant les estrades. Monsieur Castera explique que ce sont celles du bâtiment C, au rez-de-chaussée, qui seront enlevées. Pour tous les autres bâtiments, les estrades seront détruites pour rendre l'établissement accessible aux PMM.

Question de Madame Cornut, parent d'élève : pourquoi ne pas solliciter le CHS de l'établissement ?

M. Castera lui répond qu'il n'y a pas lieu de le faire car c'est sur les points internes que le CHS se prononce. Dans le cas de ces travaux, c'est le Conseil Régional qui mandate une entreprise.

Monsieur Laffitte, enseignant, demande si les enseignants pourront participer aux réunions concernant les installations sportives.

Monsieur Ladevèze répond que les collègues d'EPS ont été associés dès les débuts du projet et le sont encore. Des précisions techniques sont apportées par Monsieur Castera.

Madame Cuvelier se félicite que le garage à vélo, trop grand, ait pu être alloué aux élèves et constitue aujourd'hui un préau. Les lycéens y font du basket, et les collégiens du foot... c'est très appréciable.

Monsieur Castera souligne que le plateau sportif sera accessible entre midi et deux et aux récréations lui aussi.

Monsieur Ladevèze précise que tous les 2^e mercredis après-midi du mois, le musée de collections d'instruments de physique sera ouvert. C'est une collection magnifique qui vaut la peine d'être vue, souligne Monsieur Ladevèze.

VIII - Questions et informations diverses

Madame Raynaud donne à l'assistance un document expliquant pourquoi un ensemble de professeurs de plus en plus nombreux s'érige contre la réforme du collège. Elle précise que pour cela, ces enseignants pratiquent la rétention administrative des notes.

Elle ajoute que le nombre habituel de contrôles est respecté, que les enseignants soulignent que cela ne mettra pas en difficulté les élèves, qui reçoivent évidemment leurs notes. Les notes sont tenues à la disposition de l'administration, de la vie scolaire, des parents. C'est le rectorat, notamment, et le ministère, qui sont visés par cette action des enseignants.

Madame Raynaud précise que les collègues de la Cité scolaire pratiquant cette rétention des notes sont actuellement 53. Le collège, mais aussi le lycée et les classes préparatoires sont concernés.

Madame Raynaud rappelle que la FCPE a demandé en juin dernier un éclaircissement sur la réforme, et qu'une réunion mobilisant des enseignants de Bertran de Born, mais aussi d'autres établissements de Périgueux, a réuni une vingtaine de personnes. Elle regrette de n'avoir pu s'adresser aussi à la PEEP et assure que les enseignants sont à la disposition de la PEEP également, si l'association souhaitait des informations concernant la réforme des collèges.

Elle rappelle enfin que des appréciations détaillées permettront sans problème de comprendre sur un bulletin quel est le profil de l'élève concerné, et qu'à Bertran de Born, la moyenne générale a été supprimée du bulletin depuis déjà deux ans, car les élèves y attachaient trop d'importance...

Monsieur Ladevèze intervient alors et déclare qu'il veut corriger des inexactitudes sur le courrier distribué par Madame Raynaud.

- Il affirme qu'il y aura bien du Grec en 3^{ème} l'an prochain.
- Le Latin et l'Occitan seront maintenus à Bertran de Born.
- La section Euro, en revanche, disparaît.
- Il souligne qu'il n'y pas de lien entre la constitution des groupes de langues et la réforme du collège
- L'accompagnement éducatif a déjà disparu cette année (dont une initiation au théâtre pour les élèves de 6^{ème}).
- En revanche, l'atelier théâtre 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} a bien lieu comme d'habitude ainsi que l'atelier cinéma.

Madame Mazières, enseignante, souligne que l'atelier cinéma est maintenu cette année car les deux enseignants concernés ont accepté de faire du bénévolat.

Monsieur Ladevèze corrige, disant que ces deux professeurs seront rémunérés.

Madame Mazières précise qu'en effet, ils le seront un peu, mais que cela a été décidé a posteriori et que cette rémunération n'a rien à voir avec l'accompagnement éducatif.

Monsieur Ladevèze dit que la rétention des notes pénalise les élèves. L'administration ou les CPE rencontrent les familles, et les notes, sur lesquelles ils s'appuient d'habitude, manquent.

Pour Monsieur Ladevèze encore, distinguer les Terminales des autres divisions et accepter de noter cette seule division, n'a aucun sens.

Dernier point, Monsieur Ladevèze tient à rappeler que la réforme s'appliquera de fait en 2016, ici comme ailleurs.

Cette action de rétention administrative des notes est donc qualifiée d' « illusoire et tardive ».

Monsieur Ladevèze conclut qu'on peut ne pas adhérer, mais que c'est un Etat de droit ; il nous appartient donc en tant que fonctionnaire de faire fonctionner l'établissement aussi bien que possible : « réforme adoptée par un gouvernement légitime ».

Madame Cornut, parent, déclare qu'on entend de tout sur la réforme et qu'il est difficile pour les parents de se faire une opinion.

Madame Raynaud répond à Monsieur Ladevèze.

- Concernant le Grec, elle est ravie de cette nouvelle ; elle s'inquiète en revanche du nombre d'heures.
- Pour le latin, certes il ne disparaît pas à Bertran de Born, mais la lettre aux parents stipulait « disparition ou réduction », or la réduction des horaires s'appliquera bel et bien. Plus qu'1 heure en 5^{ème} et non 2, et 2h en 4^{ème} et 3^{ème} et non plus 3.
- Madame Raynaud formule ses inquiétudes sur la pérennité des langues anciennes, de l'occitan... qui ne seront pas anéantis tant que nous aurons des chefs d'établissement bienveillants à leur égard. La précarité et la fragilité des options sont réelles, conclut-

elle.

- Madame Raynaud souligne également que les 20% d'heures laissées à l'initiative des chefs d'établissement sont un réel danger si le chef d'établissement est en conflit avec les enseignants. Elle s'inquiète du fait que cela va générer des rivalités entre les enseignants.

Monsieur Ladevèze précise que ce ne sera pas arbitraire, mais que le C.A. aura un pouvoir de décision. Il y aura débat dans les établissements, ajoute-t-il.

Conseil pédagogique du 23/11/15 :

Monsieur Ladevèze explique que ce sera lui et Monsieur Vulliet qui conduiront cette réunion en présence d'un IA IPR référent.

Monsieur Laffitte demande à Monsieur Ladevèze si la réforme va vers un mieux pour l'élève. Monsieur Ladevèze l'espère.

Monsieur Laffitte s'interroge : « est-ce bien une réforme au service du pédagogique ou est-elle au service du financier ? »

Madame Raynaud précise qu'il est illusoire et ridicule de dire que tout va mal pour l'instant au collège, alors qu'avec cette réforme tout ira mieux : si on avait une recette miracle, pourquoi l'avoir cachée jusque-là ?

Monsieur Raison intervient alors en prenant les parents d'élèves à témoin. Il déclare que le ministère ne nous écoute pas et n'a pas dialogué. Nous ne sommes pas forcément contre un travail interdisciplinaire, que nous pratiquons déjà, mais contre sa mise en forme. La présentation de la réforme est aussi détestable, voire plus, que le fond. De plus, un vote a eu lieu au lendemain d'une grève suivie.

Les enseignants déplorent que la grève ne soit pas très efficace ni crédible ; c'est donc pour cela qu'ils ont opté pour la rétention des notes.

Madame Cuvelier dit alors que les élèves attendent les notes.

Monsieur Ladevèze rappelle que selon lui, cette action des notes n'est pas appropriée.

Madame Raynaud indique que les professeurs sont comme chaque année en contact avec les parents qu'ils appellent si besoin, et qu'à l'occasion des réunions parents professeurs, des enseignants ont expliqué la rétention administrative des notes aux parents. Elle précise que les enseignants s'engagent à fournir sur les bulletins, comme d'habitude, des appréciations claires et précises permettant aux parents de savoir où en sont leurs enfants.

Madame Cuvelier réaffirme que si on reçoit des parents pour raison de discipline, et qu'on fait appel aux professeurs pour obtenir les notes, la réponse des collègues peut n'être pas immédiate : cela s'est produit une fois.

Monsieur Vulliet précise que c'est pénalisant pour lui au quotidien. Monsieur Laffitte réplique que l'arrêt pur et simple des notes a été une demande des parents il y a peu... donc les notes ne sont pas si importantes...

Madame Cornut, parent, déplore que la rétention des notes n'ait pas été expliquée auparavant.

Pauline Labails, élève, demande jusqu'à quand la rétention des notes aura lieu.

Madame Raynaud la remercie de cette question pertinente et lui répond : la rétention des notes a été votée pour le premier trimestre pour l'instant.

Monsieur Benatia, parent, demande la durée des travaux.

Pas plus que l'année scolaire, répond Monsieur Castera, et ce sera par tranches, pas tout au long de l'année. Cela ne perturbera pas le fonctionnement de l'établissement.

Monsieur Benatia, parent, demande des précisions concernant la biométrie, le contour de la main. Monsieur Castera répond : « demande à la CNIL, passage au C.A, pas d'empreintes digitales ». Nous sommes bien dans les règles, les fichiers sont stockés sur un serveur interne. Ça ne sert que pour le comptage, l'accès au restaurant scolaire.

Monsieur Vulliet souhaite que soit rappelée la dangerosité des passages cloutés côté pompiers et gendarmerie. Il précise en effet que le passage piéton est mal fait, qu'il a été témoin de nombreux accidents évités de justesse. Une élève a été heurtée par un deux roues. L'endroit est à sécuriser car ce passage piéton dangereux est emprunté des dizaines de fois dans la journée par plusieurs centaines de jeunes.

Hugo Sanchez, élève, souligne lui aussi que l'endroit est dangereux.

Madame Cuvelier suggère un « coussin berlinois ». (plus communément appelé ralentisseur trapézoïdal)

Monsieur Laffitte demande où en est la convention entre l'établissement et le club d'athlétisme de Périgueux pour la pratique de la perche. Monsieur Ladevèze précise que ça a été voté en C.A. du lycée, mais l'invite à présenter cette convention désormais effective. Le club utilisera le gymnase et proposera une initiation aux élèves. C'est positif, dit Monsieur Ladevèze : il est toujours intéressant de rendre visible des sports moins populaires et la collaboration avec l'association est elle aussi positive.

Monsieur Ladevèze clôt la séance à 19h42.